

EDITO :

Le mensonge de Cahuzac remet sur le devant de la scène la grande fraude et l'évasion fiscale. Comment, au fil des années, des centaines de milliards échappent à l'impôt et creusent les déficits. Déficits qui servent de prétexte aux politiques d'austérité que subissent les populations.



Aujourd'hui les actifs financiers dans les paradis fiscaux sont estimés à 25 000 milliards de dollars

Selon CCFD-terres solidaires (une ONG française) les 7 plus grandes banques françaises ont 547 filiales dans des paradis fiscaux. La BNP-Paribas et le crédit agricole passent par exemple par les Iles Vierges britanniques, les Iles Samoa ou Singapour.

Les sénateurs évaluent la fraude fiscale au minimum à 50 milliards par an. Cette estimation semble faible au regard de l'évaluation de la fraude dans l'Union européenne évaluée à 1 000 milliards d'euros.

Tous ces chiffres donnent le tournis mais ils montrent une chose : l'argent existe. Via des montages parfois complexes et avec l'appui de conseillers en tout genre, les possédants comme les grandes entreprises passent leur temps à construire des montages pour payer toujours moins d'impôt et échapper ainsi au développement égalitaire de notre société et à la satisfaction des besoins sociaux.

Au sein même de l'Union européenne le secret bancaire est toujours d'actualité au Luxembourg et en Autriche. Tel pays pour les particuliers et tel autre pour les entreprises font que l'Europe est mitée de paradis fiscaux (Irlande, Grande Bretagne, Belgique, Chypre, Malte, Lettonie, Lituanie, Monaco...). La transparence bancaire ne suffira donc pas. Ce ne sont pas les mesures que vient de prendre le gouvernement qui vont permettre d'inverser la tendance. La création de 50 emplois d'inspecteurs des finances publiques, de 50 magistrats et 50 policiers spécialisés dans les affaires financières, est pour le moins insuffisante.

Cette situation ne peut plus durer. Des mesures urgentes doivent-êtr prises :

- levée du secret bancaire et échanges automatiques
- établissement d'une liste des paradis fiscaux correspondant à la réalité
 - interdiction aux entreprises et aux banques de détenir des succursales dans les paradis fiscaux
 - imposition en France dès qu'un paradis fiscal est interposé

Mais cela ne suffira pas car la DGFIP est mise à mal par les réformes successives et les suppressions d'emplois.

Entre 2002 et 2010 le nombre de contribuables a augmenté de 10%, celui des entreprises de 31%, les dépenses de l'Etat payées par la DGFIP ont elles augmenté de 20% et celles du secteur public local de 60%.

Pendant ce temps, les contrôles fiscaux des entreprises stagnent autour de 51 000 par an.

Depuis 2000, ce sont pas moins de 25 000 emplois qui ont été supprimés et la loi de programmation des finances projette 2400 suppressions pour 2014 et autant pour 2015.

D'un côté les charges augmentent, la fraude progresse et de l'autre les effectifs fondent rendant de plus en plus difficile l'accomplissement des missions et dégradant, fortement, les conditions de travail.

Tous les services détiennent des informations susceptibles d'être exploitées dans le cadre de la lutte contre la fraude, les services de gestion comme ceux d'expertise.

Il y a donc urgence pour :

- arrêter les suppressions d'emplois
- faire un bilan contradictoire des réformes successives et des fermetures de trésorerie
- décider d'un plan de réimplantation des emplois
- une gestion qualitative et non plus uniquement quantitative du contrôle

Pour cela il faut stopper la démarche stratégique qui va aggraver la situation et dans la sphère du contrôle et retirer l'application Rialto investigations.

La DGFIP est sous le feu de l'actualité. La CGT Finances Publiques fait des propositions. Débattons en dans le cadre unitaire le plus large possible et construisons la mobilisation pour inverser la tendance.

C'est dans cette période que les agents ont reçu une note expliquant que les obligations déclaratives seront vérifiées tous les ans et que les dossiers seraient contrôlés tous les 5 ans. Les agents seraient-ils des grands fraudeurs jouant avec les places offshore ? Nous ne le pensons pas et nous condamnons ce zèle. Si le même zèle devait être appliqué à toutes les entreprises, il faudrait embaucher. En sachant qu'un vérificateur contrôle 13 dossiers par an (la CGT revendique 12), pour contrôler tous les 5 ans les 4,5 millions d'entreprises soumises à la TVA il faut $4\,500\,000/13 \Rightarrow 346\,153/5 = 69\,230$ vérificateurs. Aujourd'hui il y en a 5 000...

A l'autre bout de la chaîne, il y a aussi le nécessaire contrôle de la dépense. Non seulement aucune trésorerie ne doit fermer mais les postes doivent être renforcés.

La séparation ordonnateur comptable doit être réactualisée. Ce contrôle de la dépense de l'Etat, des collectivités locales comme des hôpitaux est une garantie (pas la seule) de la bonne utilisation des deniers publics. Réduire encore les moyens de ces services transformerait les comptables au mieux en simple auditeur au pire justifierait leur suppression totale. Ce n'est pas notre conception des missions de la DGFIP.



BUDGET 2013 : Non mais Allo quoi ? Une Direction départementale sans budget ? Allo ? ? ?

« Rigueur », « austérité » et même « sevrage » ou « désintoxication », tout cela fleure bon un moralisme appliqué aux questions budgétaires, et qui, comme d'autres, ignore tout simplement la réalité. A la DDFiP 22 aussi. Si, d'après les chiffres avoués par la Direction, 59,6% d'engagements de crédits nécessaires au simple fonctionnement étaient consommés au 30 avril 2013, à ce jour, nous ne tiendrons pas jusqu'à la fin de l'année. Le début 2013 semblait moins grave, on épongeait 2012 et on comptait sur la traditionnelle rallonge de la DG. Oui, mais voilà, le « redressement juste » a consisté à fermer le robinet : pas de rallonge...

La DDFiP 22 va devoir faire des arbitrages :

- Organiser une quête auprès des agents, mais ceux-ci ont tellement perdu de pouvoir d'achat depuis dix ans qu'il va avoir du mal à trouver des sous ;
- Plus sérieusement, ne plus engager de dépenses en rognant sur les frais de déplacement, donc soit on demande aux équipes de renfort, aux huissiers, géomètres, vérificateurs etc de ne plus se déplacer, c'est-à-dire le chômage technique ;
- Ne plus engager de dépenses : sur les fluides (eau, gaz, électricité, téléphonie, affranchissement). Idem pour la communication avec le public (courrier, appel de relance), bonjour la fameuse « réactivité des services » dont on se gargarisait il y a peu ! Par contre, dans les autres cas, soit les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas remplies (température, eau), soit il faudra négocier un paiement en 2014 avec les fournisseurs qui ne manqueront pas de demander à être dédommages.

Nous attendons avec impatience les choix de la direction, sachant que 2013 commence déjà grevé de dettes, et nous n'avons pas manqué de faire connaître notre opposition.

Mais on constate également que d'autres départements sont en difficulté. L'impéritie n'est donc pas propre aux Côtes d'Armor.

Notre Direction Générale a beau nous montrer ses nouveaux cadors s'exhiber en train de faire des tournées de popottes – jusqu'à en créer un espace spécifique sur Ulysse !!! -, c'est aussi elle qui fait ce choix politique de mettre les services et les agents en périls professionnel, financier et humain. Cette politique de restriction n'aveugle que les communicants. Mais les faits sont têtus : dès maintenant, et pire encore avec le Projet de Loi de Finances 2014, tant sur l'emploi, le pouvoir d'achat, que sur le fonctionnement même des services et du Service Public, nous atteignons la limite. La rupture c'est maintenant, pourrait-on dire.



Accord National Interprofessionnel du 11 janvier sur la « compétitivité des entreprises » et la « sécurisation de l'emploi »

Ce n'est pas de sécurisation de l'emploi dont il est question à chaque ligne du projet d'accord national interprofessionnel élaboré par le Medef.

La sécurisation n'y est conçue qu'au profit des entreprises, pour se prémunir de toute obligation de transparence et de justification, et se constituer une véritable immunité judiciaire.

La revendication n'est pas neuve ; elle a déjà servi de fil rouge à l'ensemble des positions patronales des quinze dernières années et a connu déjà plusieurs succès, avec le mécanisme de la rupture conventionnelle obtenue des partenaires sociaux puis du législateur en 2008, ou la pratique des plans de départs volontaires qui se répand elle aussi sans aucun contrôle judiciaire possible.

Un bouleversement de la législation sur les licenciements

- Mais le Medef n'entend pas s'en contenter, et réclame désormais le droit

- de licencier, sans avoir à justifier d'un motif économique, le salarié qui aura refusé une modification de son poste ou de son lieu de travail dans le cadre d'une réorganisation, et de s'exonérer par là même de toute mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi et des règles encadrant le licenciement économique ;

- de licencier sans contrôle, les salariés refusant les modifications de leur rémunération ou de leur temps de travail issus des accords dits "de maintien dans l'emploi", en se libérant là aussi de toutes les règles propres au licenciement pour motif économique ;



- lorsque l'obligation de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi n'aura pu être contournée, de s'affranchir par accord collectif de toutes les règles encadrant sa présentation, ou de se prémunir de tout contrôle judiciaire sur ce plan par le jeu d'une homologation de l'administration du travail pouvant être simplement implicite et de compenser a posteriori l'indigence de la motivation des lettres de licenciement.

Une limitation des droits des salariés au tribunal des prud'hommes

- par le plafonnement du risque financier des litiges par une barémisation des indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse ;
- par la possibilité d'échapper encore et enfin à tout contrôle judiciaire et risque de sanction par des délais de prescription exceptionnellement brefs.

Il ne s'agit là que d'une brève synthèse qui aboutit à une destruction majeure du droit des salariés au respect de leur contrat de travail et de leur droit à l'emploi (...).

En guise de contreparties, le Medef ne propose aux syndicats que des mesures qui ont en réalité l'objectif de créer un véritable statut de la précarité.

La véritable sécurité pour le salarié, c'est celle de conserver son emploi, ou d'en retrouver un, pérenne et digne, dans des délais très brefs, et non celle consistant à obtenir des droits sociaux maintenus en cas de perte d'emploi en contrepartie de la possibilité de perdre plus facilement celui-ci.

Il paraît illusoire d'obtenir des droits nouveaux potentiels pour les salariés les plus précaires si cela se fait en contrepartie d'une précarisation générale de l'ensemble des salariés.

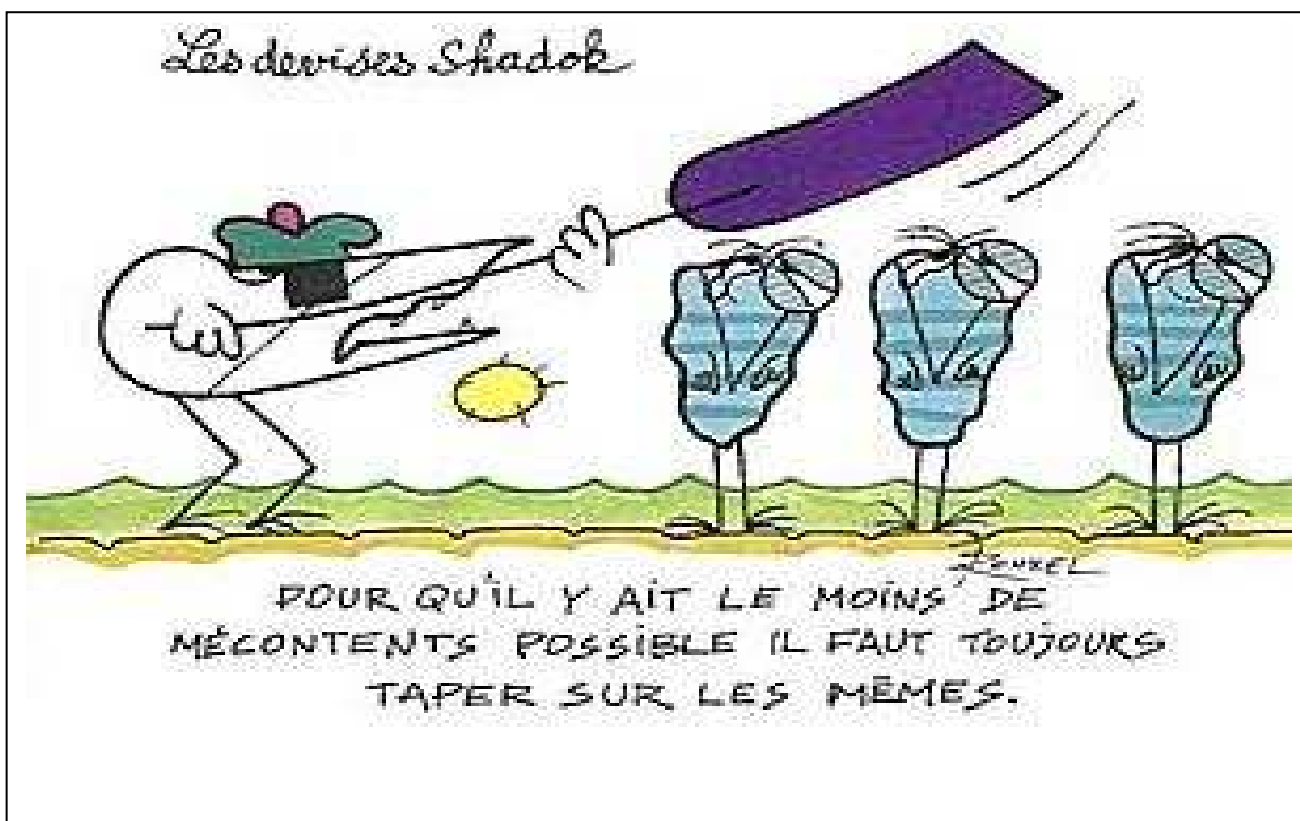


DEMARCHE STRATEGIQUE :

Démanteler les droits et garanties des personnels pour démanteler la DGFIP

- «**Créer une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences couplant les fiches de poste et les compétences des agents (CV enrichi)**». Cela signifie généraliser les appels à candidature et les affectations et mutations à la discrétion de la hiérarchie. Cela se combine parfaitement avec l'instauration de l'entretien professionnel qui définira le profil de l'agent (notamment avec l'apparition de la rubrique « acquis de l'expérience professionnelle »). Cela ferait disparaître purement et simplement le droit à mutation en fonction de la règle simple et transparente de l'ancienneté. C'est remettre en cause les règles nationales assurant l'égalité de traitement des agents sur tout le territoire conformément au statut général et aux statuts particuliers. C'est interdire aux syndicats tout contrôle sur le traitement équitable des agents.

-« **Consolider certains segments de missions en mettant en place des postes à profil et en garantissant une visibilité sur la durée d'engagement (stabilité supérieure à un an)**». On retrouve la volonté de développer le profil au détriment des règles nationales de mutation actuelles (ancienneté) et des droits qui y sont attachés (délai d'un an...).



SOLIDAIRES, PAS SOLITAIRE, C'EST ÇA LA CGT, ALORS JE ME SYNDIQUE

Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Temps partiel (si oui combien) :

Lieu de travail :

Téléphone :

Adresse électronique :

Date :

Signature :